

PLOUGASTEL-DAOULAS

Mairie



PLOUGASTELL-DAOULAZ

Ti Kêr

Service Communication

Dossier suivi par Véronique MOUREAUX

Tél. 02 98 37 57 72

N/Réf. : 14-n° 2148/

V/Réf. :

## EXPOSANTS MARCHÉ DE NOËL

### Objet : Marché de Noël 2014

Plougastel-Daoulaz, le 03 octobre 2014

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Marché de Noël 2014 sera organisé sur une seule journée cette année, soit le **samedi 13 décembre** prochain de 10h à 19h. Le marché se tiendra en centre ville, dans le haut et le bas de la place du Calvaire.

Cette période de Noël est réservée **aux professionnels** : artistes, artisans, commerçants, créateurs de leurs produits en rapport avec Noël (Jouets – guirlandes – décorations – cadeaux – métiers de bouche etc.). Nous souhaitons développer une offre artisanale, valoriser les métiers et les savoir-faire.

#### **Ainsi, priorité sera donnée :**

- Aux artisans, artistes et petits producteurs proposant leurs productions personnelles.
- Aux produits liés à la tradition des fêtes de fin d'année (décoration de Noël, pain d'épices, cartes de vœux etc.)

La commune mettra à la disposition des exposants quelques chalets et stands pliants ainsi que un ou deux barnums :

- chalet de Noël (de 2,70m prof. x 2,40m de façade) pouvant accueillir chacun 1 exposant
- stand pliant (~4m x 3m) pouvant accueillir chacun 1 exposant (4ml) ou 2 exposants (2 x 2ml)
- barnum (6m x 5m) pouvant accueillir chacun 4 exposants de 2ml.

... / ...

PLOUGASTEL-DAOULAS

Mairie



PLOUGASTELL-DAOULAZ

Ti Kêr

... / ...

Les exposants désirant participer au Marché de Noël pourront le faire selon les différentes propositions suivantes :

1) **Avec hébergement**, en s'affranchissant d'un droit de place, selon l'hébergement choisi :

- sous barnum et stands pliants : 12 € la journée pour 2 mètres linéaires
- Location d'un chalet : 16 € la journée/exposant

2) **Sans hébergement**,

- Application du droit de place d'un emplacement de marché, soit 1,30€/ml par ½ journée. Chaque demande sera étudiée individuellement en fonction de l'intérêt des produits présentés et de l'espace disponible sur le site.

**Chaque exposant devra apporter son propre matériel d'exposition** (table, chaise, éclairage d'ambiance, rallonge électrique, ...) et assurer la décoration de son espace d'exposition. Des grilles caddie pourront être mises à la disposition des peintres dans les barnums. Un éclairage est prévu dans les barnums et chalets. Un branchement électrique sera également prévu pour les personnes installées sous stand pliant.

**Si vous êtes intéressé pour participer au marché de Noël,**

je vous demande de bien vouloir retourner au service Communication de la mairie **avant le 31 octobre** le coupon réponse ci-joint avec les pièces annexes sollicitées, en précisant :

- L'hébergement souhaité,
- La réservation d'une grille caddie en fonction de votre activité.
- Vos éventuels besoins en prises électriques (étudiés en fonction des possibilités du site)

Au vu du nombre de réponses et des emplacements disponibles, **une sélection des exposants pourra être effectuée** afin de privilégier la diversité et la complémentarité des produits (limitation du nombre d'exposants assurant la même activité) et maintenir attractif ce marché de Noël.

**Avant le 9 novembre**, vous serez informé par mail ou téléphone si votre demande a été retenue ou mise en liste d'attente. Les exposants retenus devront, sous quinze jours, faire parvenir en mairie leur chèque de règlement correspondant au droit de place, afin de confirmer définitivement leur inscription. A défaut, l'emplacement sera attribué à une personne sur liste d'attente. Le droit de place des exposants « sans hébergement » sera encaissé le jour-même par le Policier municipal.

PLOUGASTEL-DAOULAS

Mairie



PLOUGASTELL-DAOULAZ

Ti Kêr

... / ...

... / ...

L'attribution des emplacements s'effectuera dès 8h30. L'emplacement accordé est strictement personnel et ne peut être cédé ou sous loué, à titre gratuit ou onéreux.

Les exposants s'engagent à être présent (sauf cas de force majeure), la vue d'emplacements vides sur la période d'ouverture du marché étant désagréable pour le public et préjudiciable aux autres exposants présents. A cet effet, un chèque de caution de 20€ sera demandé à l'inscription définitive et restitué ou encaissé à l'issue du marché en cas de non respect de cette règle.

Le règlement du droit de place (par chèque bancaire de préférence, à l'ordre du Trésor Public) fera l'objet d'un récépissé d'acquittement du droit de place, transmis aux participants dans la semaine suivant le marché.

En cas d'intempéries (vent violent) pouvant mettre en cause la sécurité des personnes, la commune se réserve le droit d'annuler le marché de Noël.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

*et cordiales*

Le Maire,

*P*  
Pour le Maire,  
**Dominique DEADENET,**  
Adjoint délégué à la Vie  
Economique, aux Ressources  
Humaines et à l'Animation

